

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie
et des technologies

Arrêté n° 2018-154 du 25 mai 2018 fixant la liste d'admission des élèves des écoles normales supérieures au concours d'ingénieurs-élèves des mines - année 2018

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2009 fixant les modalités de recrutement des élèves des écoles normales supérieures en qualité d'ingénieur-élève des mines;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant ouverture au titre de l'année 2018 d'un concours pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves des écoles normales supérieures;

Vu la liste établie le 18 mai 2018 par le président du jury,

Arrête:

Article 1^{er}

Les élèves des écoles normales supérieures dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieurs-élèves des mines (année 2018):

Liste principale

1. Mme Léa BOUDINET.
2. M. Léo QUENTIN.

Liste complémentaire

M. Jean ALAUX-LORAIN.

Article 2

Le chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 mai 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
GODEFROY BEAUVALLÉ